CFC SAVOIR PARTAGER LES SAVOIRS

www.cfcopies.com



ENSEIGNANTS/FORMATEURS

DÉCLARATION DES ŒUVRES COPIÉES

Votre établissement participe à un dispositif de déclaration des œuvres dont vous copiez des extraits à l'intention de vos élèves/apprentis/stagiaires

VOTRE PARTICIPATION À CE DISPOSITIF EST OBLIGATOIRE. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat signé entre votre établissement et le CFC, qui vous permet de partager des extraits de livres, des articles de presse ainsi que des images, à des fins pédagogiques, dans le respect du droit d'auteur.

Pourquoi une déclaration des œuvres copiées ?

Ces informations permettent d'identifier les œuvres qui ont fait l'objet de reproductions afin que le CFC puisse reverser les droits de copie, acquittés par votre établissement, à leurs auteurs et leurs éditeurs.

N.B. : il ne s'agit pas d'un contrôle de votre travail. Votre nom ne doit en aucun cas figurer sur les tableaux à compléter.

En quoi consiste cette déclaration des œuvres copiées ?

Il s'agit de reporter sur le tableau ci-joint, pendant une période de 4 semaines consécutives de cours, les références des œuvres dont vous diffusez des copies à vos élèves, à vos apprentis et à vos stagiaires.

Crédits photo : Vera Prokhorova/Shutterstock.com

enseignement-secondaire@cfcopies.com - 01 44 07 39 48 ——— **CFC – enseignement secondaire – 16 rue du 4 Septembre – CS 46354 – 75082 PARIS CEDEX 2**

À DÉCLARER :

Les **extraits d'œuvres**
de **l'ÉCRIT** et les **IMAGES fixes :**

- **françaises** ou **étrangères**
- publiées sur support **papier** ou **numérique**

telles que :

- les **livres** : manuels scolaires (papier, numériques), romans, essais, guides, BD...
- les **journaux**, magazines, revues, sites de presse en ligne...
- les **images** : œuvres d'art, dessins, photographies, illustrations, schémas, graphiques...

Attention :
les copies d'œuvres intégrées dans les MONTAGES doivent être déclarées

NE PAS DÉCLARER :

Les documents copiés en un exemplaire pour préparer votre cours

Comment compléter le tableau de déclaration ?

Entourer le(s) mode(s) de diffusion aux élèves, apprentis ou stagiaires :
Projection en classe : au moyen d'un vidéo-projecteur, d'un TBI...
Intranet : mise en ligne sur un réseau fermé ou sur un ENT

Livres :

– **Toujours indiquer** les quatre informations suivantes : le titre, l'auteur, l'éditeur et la collection (lorsqu'elle existe)

TITRE/NOM de l'œuvre	AUTEUR(S)	ÉDITEUR (pour les livres)	COLLECTION (pour les livres)	Destinataires des copies	Taille de l'extrait copié (en nombre de pages)		Nombre de destinataires		Nombre total de copies diffusées	Mode de diffusion
ENVIRONNEMENT, ALIMENTATION, SANTÉ : MODULE MG4 BIOLOGIE-ÉCOLOGIE, BAC PRO	RANDI [DIR] BREMAUD...	EDUCAGRI	BAC PRO	(Élèves) Apprentis Stagiaires	*5*	x	*32*	=	*160*	(Photocopie) (Projection en classe) Intranet/Mél
LEMONDE.FR				Élèves (Apprentis) Stagiaires	*0,5*	x	*28*	=	*14*	(Photocopie) Projection en classe Intranet/Mél
PHYSIQUE, CHIMIE, BAC PRO AGRICOLE, 1re ET TERMINALE	J. LEFEBVRE F. MUGNIER	VUIBERT		(Élèves) Apprentis Stagiaires	*1*	x	*57*	=	*57*	(Photocopie) Projection en classe (Intranet/Mél)

Journaux, revues :

– **Indiquer seulement** le titre du périodique
– **Mentions inutiles** : titre et auteur de l'article ou de l'image, date du journal, éditeur du journal

Entourer le statut des destinataires à qui sont remises les copies

Taille de l'extrait copié, exprimée en pages A4 (21 x 29,7 cm) *

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires auxquels sont destinés les copies ou les projections, méls...

*** L'unité de compte est la feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) :**
Si l'extrait copié n'occupe pas toute la feuille A4, il faut comptabiliser 0,25 page, 0,5 page ou 0,75 page

Pour en savoir plus : www.cfcopies.com